

VOUS ETES PROPRIETAIRE ?

FAVORISEZ VOTRE MAINTIEN A DOMICILE PAR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

L'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), à l'initiative de la **Ville de Moissac**, a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires occupants et bailleurs à effectuer des travaux de rénovation dans leurs logements (*sous conditions*).

Un des volets d'intervention de l'OPAH est la réalisation de **travaux d'accessibilité et de maintien à domicile**.

Les travaux d'accessibilité, de maintien à domicile peuvent être subventionnés par les partenaires (ANAH / Conseil Général / Ville de Moissac), notamment : l'installation d'un monte escalier, le remplacement d'une baignoire par une douche, l'installation de barres d'appui, l'installation d'un WC rehaussé, création d'une SDB au rez de chaussé du logement,....

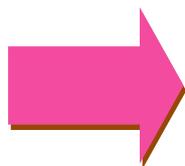
Avant travaux :

Une SDB non adaptée
(baignoire avec siège : difficulté d'accès)



Après travaux :

Une SDB adaptée
(douche à l'italienne avec barres d'appui)



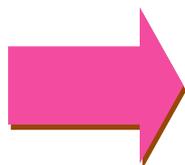
Avant travaux :

Un escalier non adapté
(difficulté pour accéder à l'étage)



Après travaux :

Un escalier adapté
(monte escalier)



➔ N'hésitez pas à contacter **URBANIS** (Tél : **05 62 21 46 66**), missionné par la ville de Moissac pour vous accompagner et vous conseiller gratuitement dans vos démarches.